



Décembre  
2010

# La Revue de l'APAJH 04

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



**15 décembre : ouverture du service de tutelles APAJH 04**

## Edito

Tous les présidents d'associations de notre secteur d'activité vivent depuis quelques années avec une obsession, celle de la disparition de la raison d'être des organisations mises en place par le Conseil Supérieur de la Résistance, à la fin de la « dernière guerre », organisations destinées à faire passer dans la réalité de la vie des citoyens de notre pays (et bien au delà) les principes théoriques de liberté, égalité, fraternité, qui se retrouvent inclus dans celui de solidarité.

Le système de santé français a été conçu à partir de ces principes ; celui de la prise en charge des personnes en situation de handicap également.

La R.G.P.P. (Réforme générale des Politiques Publiques), et la mise en place des A.R.S. (Agences Régionales de Santé) sont passées par là.

**Avant** le principe était : « chacun reçoit ce dont il a besoin et participe en fonction de ses moyens »

**Après**, c'est à dire maintenant, le principe est : on regarde d'abord quels sont les moyens dont on dispose et ensuite on redistribue en fonction des moyens disponibles et non plus des besoins de chacun.

En matière de santé et de handicap cela peut être catastrophique, en aucun cas solidaire.

Il en est ainsi en matière de création de structure pour accompagner les personnes en situation de handicap. Avant les associations devaient démontrer les besoins et demander les moyens nécessaires, maintenant l'administration définit les moyens disponibles et le projet d'établissement doit être fait en fonction de cela : ce sont donc les moyens qui vont définir les besoins.

Le monde à l'envers, dirait ma concierge...

A chacun d'entre nous, de notre place, de se faire une idée sur ce que cette nouvelle « gouvernance » suppose d'intentions et de conséquences.

Les années à venir vont être de plus en plus difficiles pour tous ceux, en situation de handicap, qui ont des difficultés nécessitant des prises en charge spécifiques, qui recherchent un travail en milieu ordinaire, ou qui sont sur des listes d'attente d'institutions spécialisées souvent depuis des années.

L'Apajh se doit de ne pas se démobiliser, de ne pas accepter ces restrictions objectives des droits des personnes en situation de handicap quand à la reconnaissance de leurs besoins.

Elle se doit de se mettre en ordre de bataille face aux combats qui nous attendent si nous voulons que le concept de solidarité nationale ne soit pas un vain mot.

C'est le sens de la mise en place d'une nouvelle organisation de notre fédération à laquelle toutes les associations départementales ont participé et qui devrait aboutir à une organisation assurant une plus grande présence auprès des usagers (associations départementales APAJH) et à une plus grande solidarité de l'ensemble du réseau APAJH national (conventions permettant de garantir l'existence des A.D., de mutualiser les moyens, etc...)

Compte tenu de tout cela et du contexte politique général, nous formulons à l'adresse de tous, et en particulier des plus démunis, des vœux de bonheur, de santé, et plein exercice de citoyenneté pour l'année à venir.

*Michel SUAREZ*



**L'APAJH 04 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année**  
**La présentation des vœux aura lieu**  
**le 24 janvier, 18 h au restaurant « Lou Jas »**

APAJH 04 - 1 B Avenue du Parc - 04160 Château-ARNOUX  
Tél. : 04 92 64 44 11 Fax : 04 92 64 96 16- Mel : [secretariat.assoc@apajh04.asso.fr](mailto:secretariat.assoc@apajh04.asso.fr)  
Site internet : <http://apajh04.free.fr/>

Edité et imprimé par l'association APAJH 04 - Directeur de publication : Jean-Pierre Faurand

## Le SESSAD La Durance poursuit son développement fidèle à sa mission...

### Une nouvelle qui fait du bien !

4 places supplémentaires ont été financées pour les enfants souffrant de troubles sévères du langage écrit et/ou oral et de troubles des apprentissages.

Ce qui porte à 15 le nombre de places dans cette catégorie où la demande est toujours très forte.

Ce sont donc à ce jour 70 enfants et adolescents qui sont accompagnés par le service sur l'ensemble du département. Il est important de rappeler la ventilation des places. Celles-ci sont occupées de la manière suivante :

- 8 places pour des enfants et ou adolescents déficients sur le plan intellectuel,
- 8 places pour des jeunes ayant des troubles visuels sévères,
- 34 places pour des enfants et adolescents porteurs d'un handicap moteur,
- 6 places pour des enfants ayant des troubles de la conduite et du comportement,
- et désormais 14 places pour des enfants « DYS ».

Le nombre important de bénéficiaires (70) ainsi que la polyvalence dans l'accompagnement de handicaps aussi divers, nous a permis de créer des antennes ou de renforcer celles existantes tout en enrichissant l'équipe de professionnels nouveaux.

Δ A Barcelonnette l'équipe s'est étoffée et nous avons depuis septembre 2009 des locaux.

Δ A Digne-les-Bains nous bénéficions d'une équipe et de locaux rénovés et fonctionnels.

Δ A Manosque, dès le mois d'avril 2011 nous serons dans de nouveaux locaux beaucoup plus vastes, et parfaitement accessibles dans la zone d'activité, proche des lycées et du nouvel hôpital.

Δ Enfin depuis la rentrée de septembre 2010, devant l'afflux d'enfants domiciliés dans la partie Est du département, nous louons des locaux à la Mure sur Argens (carrefour haut Verdon, Annot, Castellane). Une équipe est en train de se constituer.

**Concilier une réponse de proximité en faisant vivre les antennes, tout en conservant la qualité de cohésion de l'équipe, sera un enjeu pour l'avenir.**

### Et le SESSAD s'amuse aussi !

Samedi 2 octobre 2010, les enfants et les éducateurs spécialisés, animateurs de l'atelier théâtre du SESSAD La Durance ont participé au 1<sup>er</sup> Festival Handi Cap'Art organisé par l'association Corps Espace Création à l'espace culturel « la Bonne Fontaine » à Forcalquier.



Devant un public nombreux, ils ont rejoué le spectacle déjà présenté en juin à l'Escale, « LA DISPARITION DU CHAT ». De l'avis de tous, ces jeunes artistes ont été encore meilleurs que lors de la précédente représentation.

Ils ont été très applaudis par le public et félicités par l'acteur et metteur en scène Patrick MASSIAH, parrain du Festival. Celui-ci a également rendu hommage au travail effectué par les éducateurs du service.

Bravo aux acteurs : Célia, Lamiaa, Océane, Arthur, Patrick, Jason et José

Pendant la semaine dédiée à cette manifestation, des travaux réalisés par les enfants de l'atelier Arts Plastiques ont été exposés à la salle Pierre Michel. Cet atelier est animé par Marie Paule GARCIA et permet aux enfants de s'exprimer de façon individuelle et/ou collective par des collages, découpages, peintures...

Ces travaux seront exposés à Lou Jas du 19 novembre au 3 décembre, l'inauguration a eu lieu le vendredi 19 novembre 2010 à 18 heures.

*Ci-dessous, un extrait de la présentation à deux voix de cette exposition par Pascale Chabrier et Marie-Paule Garcia.*

Tous les participants sont très fiers, leurs parents aussi, ces manifestations leur permettent de mettre en scène et de partager des moments de vrai bonheur. Merci encore à eux de nous surprendre toujours !

*Bernard NICOLAS, directeur du SESSAD  
Christine POIROT, chef de service éducatif*



- Ce soir nous sommes réunis pour une bien belle occasion : donner à voir et regarder les œuvres des enfants du SESSAD, participants à l'atelier d'ARTS PLASTIQUES, depuis 3 ans, de façon très ponctuelle dans l'année scolaire, selon leurs disponibilités, mais toujours avec une belle énergie créatrice et un désir partagé.

- Pascale CHABRIER, éducatrice si dévouée et passionnée d'ARTS PLASTIQUES a rêvé ce petit atelier, longtemps ... Sa ténacité, la foi en sa mission en ont permis la concrétisation.

- Marie-Paule GARCIA a reçu la proposition de Pascale CHABRIER et de Bernard NICOLAS, d'œuvrer pour ce jeune public, avec bonheur. Elle a mis tout de suite son vocabulaire de plasticienne à la disposition des enfants afin qu'ils puissent se l'approprier, avec profit et avec plaisir,

- L'équipe du SESSAD et moi-même partageons dans la bonne humeur ces moments chaleureux et ces rendez-vous privilégiés des enfants avec la matière, la couleur, l'imaginaire ... à la découverte de leur potentialité créative. Le premier atelier a permis la fabrication d'un petit « livre d'argile et de papier » foisonnant d'empreintes et de traces ... Il n'en reste aucun exemplaire hélas !



## ITEP de Champtercier l'atelier technique

Dans le parc de l'ITEP à Champtercier, un local a été aménagé pour y accueillir des adolescents au sein d'un atelier technique de sensibilisation...

En travaillant concrètement à la réalisation d'objets « manufacturés », les jeunes accueillis sont amenés à canaliser leurs énergies.

Les projets, imaginés, dessinés, calculés et réalisés sur un moyen terme, permettent de travailler avec le jeune l'imagination, la vision dans l'espace, le dessin descriptif, la patience et les gestuelles organisées et productives.

Les liens mis en place avec le corps enseignant posent une synergie dynamique où les relations abstraites (de calcul, de géométrie etc...) trouvent des applications concrètes.

Le sens des apprentissages théoriques émerge alors, l'ancrage de ceux-ci est facilité et accompagné.

Le travail « technologique » accompli, la réalisation manuelle finalisée, le jeune prend conscience de ses capacités d'analyse et d'action ; ses apprentissages prennent sens et la confiance dans les adultes qui l'ont accompagné dans cet exercice est restaurée.



Lors des séances d'atelier, les jeunes utilisant les bases de calcul et de géométrie, dessinent leur future réalisation dans le détail,

tracent, comparent, reportent, apprennent à s'organiser dans la réalisation des ouvrages (phases, sous phases) puis exécutent manuellement, et avec de petites machines portatives les objets et réalisations prévues.

Certains ouvrages sont réalisés collectivement.

Chaque jeune est chargé d'une ou plusieurs parties de la réalisation, la communication est organisée et le travail collectif valorisé.

Chaque ouvrage peut faire l'objet d'un dossier (plans, photos...) et mis au point après que des évaluations fines aient fait apparaître les acquis, les fragilités, les manques scolaires.

Ces évaluations sont échangées entre les différents intervenants auprès du jeune (thérapeutes, corps enseignants, éducateurs).

Cette complémentarité, cette approche « globale » se doit d'être vivante dans la fréquence et la qualité des observations échangées.

Ainsi, vivre ensemble et construire prend du sens.



Sur le pas de tir de l'ITEP, la fusée C.H.A.M.P.T. III, entièrement conçue et réalisée par l'atelier technique est prête à décoller.

## 1er Festival Handi-Cap'ART

organisé par  
l'association Corps  
Espace Création

Du lundi 27 septembre au dimanche 3 octobre 2010, une semaine de rencontres, d'échanges, d'expositions d'ateliers, de spectacles pour jongler avec les arts au-delà du handicap.

Etablissements,  
professionnels,  
administrateurs  
de l'APAJH 04

ont pu partager, lors de ces rencontres des moments de réflexion, de poésie, d'émotion.

Le vendredi, les jeunes de l'IME « La Durance » ont présenté un spectacle de chant et de théâtre.

Le lendemain, le SESSAD a tenu le public en haleine avec sa pièce « La disparition du chat ».

Un peu après, l'EEAP Tony Lainé a provoqué l'émotion avec « Le grand cirque Tony Rizzoto ». La salle entière s'est levée pour saluer les artistes.  
*Voir photos ci-contre.*



Et alors, les  
travaux de  
l'IME ?



Comme vous le  
voyez  
ça avance !



### SOMMAIRE :

page 1 : édito, voeux  
page 2 : le SESSAD ter  
Page 3 : ITEP, l'atelier technique ; festival Handi - Cap'ART ; travaux à l'IME

page 4 : table ronde MGEN/IUT : Handicap et accès à l'emploi ...

page 5 : rétro ; formation bienveillance ; Lou Jas ; trophées

Page 6 : adhésion ; regroupement d'associations

## Le 16 novembre, la MGEN et l'IUT de Digne, Université de Provence

ont organisé, dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, une table ronde sur le thème « Handicap & accès à l'emploi par la formation supérieure » suivie d'une sensibilisation au handicap avec la participation du Comité d'Entente Handicaps 04.

Cette table ronde était conduite par Eric CHENUT, président de l'association Droit au savoir, administrateur de la MGEN et administrateur d'une association départementale APAJH.

Voici quelques éléments de l'intervention de Michel SUAREZ, au nom de l'APAJH 04.

Alors que 8 lycéens sur 10 accèdent à l'enseignement supérieur, ils ne sont que 2 sur 10 en ce qui concerne ceux qui sont en situation de handicap. Or, mis à part le handicap mental, les autres handicaps ne sont pas incompatibles avec la poursuite des études.

Comment expliquer, comment remédier à une telle disproportion ?

Seules 19% des personnes handicapées ont le niveau bac ou bac plus. Sur 2 225 000 étudiants, on n'en compte qu'environ 10 000 en situation de handicap, c'est une proportion de l'ordre de 4,5 pour mille,

Pour l'APAJH, la qualité du parcours de formation conditionne l'accès à la formation supérieure et au monde du travail.

Les différents témoignages que nous avons, les statistiques, montrent que notre société, le plus souvent au travers de l'Education Nationale, manque singulièrement d'ambition en ce qui concerne la scolarité des jeunes en situation de handicap.

On constate une orientation précoce vers les filières courtes, BEP ou CAP, dans des secteurs peu diversifiés : tertiaire, fonction publique, social. Il existe peu d'orientations dans les domaines techniques ou industriels.

Effet de la loi de 2005 ou évolution de la société, depuis quelques années les universités, l'enseignement supérieur sont plus sensibilisés à l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés. La charte Handicap-Universités, le guide d'accueil de la Conférence des Présidents d'Université, les différentes initiatives ont permis de



Le stand de l'association « A perte de vue » a intéressé de nombreuses personnes

progresses pas de façon significative.

Au moment du recrutement, on constate une inadéquation



De gauche à droite : Michèle CAVERNI, Université de Provence, Eric Chenut, Michel Suarez, Frédéric Poulange ( MDPH)

entre l'offre d'emploi, généralement post-bac et les candidatures des travailleurs handicapés.

Le plan de compensation doit permettre de créer les conditions environnementales propices à l'accès à l'emploi. Mais le détricotage de la loi nous force à reconnaître que les ambitions affichées par la loi sont nettement revues à la baisse lors de l'application. En particulier, le fait que le plan de compensation ne soit plus, depuis 2009, obligatoire mais facultatif, constitue un important retour en arrière.

*Le projet de vie permet à la personne de faire part de ses attentes, ses besoins et ses aspirations. Il offre la possibilité au demandeur d'inscrire sa demande dans un cadre élargi, afin que la réponse de la MDPH soit la plus adaptée possible à la situation individuelle et aux attentes de la personne dans le respect de son choix de vie.*

*Le projet de vie permet à la MDPH de prendre en compte la singularité de chaque personne.*

*Le projet de vie, c'est savoir où vous voulez aller, ce que vous voulez devenir et faire, avec qui et comment.*

*Le projet de vie recouvre tous les domaines de la vie : vie professionnelle, lieu de vie, parcours médical, vie sociale, loisirs, culture, et même vie personnelle, affective..... Il n'est pas obligatoire d'intégrer tous les domaines, mais seulement ceux qui paraissent importants à la Pesh.*

*La formulation du projet de vie doit être faite par la personne concernée et/ ou son représentant légal accompagnée éventuellement d'une personne de son choix.*

*Il peut être défini par écrit, dans un document confidentiel, qui présente notamment ses besoins, ses souhaits et ses aspirations. La personne handicapée est libre de ne pas le faire.*

*L'équipe des Maisons départementales des personnes handicapées peut, si la personne le souhaite, apporter une aide à la formulation de ce projet de vie.*

*C'est aussi le rôle des associations affinitaires du handicap*

Le pourcentage d'emploi des personnes ayant une reconnaissance CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) n'est que de 35%.

Le taux de chômage des Travailleurs Handicapés est de l'ordre de 19%, soit le double de celui de l'ensemble de la population.

Le faible niveau de qualification de ces personnes est sans doute une des explications.

Trop longtemps on a considéré que seuls certains emplois étaient possibles pour les personnes en situation de handicap. De ce fait on les incitait à des formations utilitaires, courtes

Ne pas permettre l'accès de principe à l'ensemble des formations post-bac serait discriminatoire. Il va sans dire qu'au moment du choix la personne en situation de handicap et son entourage seront vigilants à effectuer un choix de formation réaliste compte tenu de la situation globale de la personne (ses aspirations, ses capacités, impossibilités, compte tenu des aides apportées).

Sur le déroulement de cette journée, les intervenants, les questions et les réponses fournies, consulter le document de synthèse sur le site de l'IUT : [http:// sites.univ-provence.fr/iutdigne](http://sites.univ-provence.fr/iutdigne)

ou sur notre site : <http://apajh04.free.fr/>